

Faen infos

Éditorial

Budget 2012 : un cocktail imbuvable

Depuis 2010, le ministère de l'Éducation nationale procède, avec l'ensemble des recteurs, à une révision exhaustive des moyens d'enseignement mis à leur disposition.

Objectif officiellement visé : « L'amélioration de leur efficacité et de la qualité de l'enseignement, tout en respectant la spécificité de chaque académie ».

Ce chef-d'œuvre de « langue de bois » signifie : **la recherche systématique des suppressions de postes possibles.**

La présentation faite par le gouvernement mêle « jargonage » LOLF*, propagande et un brin de démagogie. Un cocktail imbuvable.

Bref, si 14 280 postes sont fermés à la rentrée 2012, c'est pour le plus grand bien de l'Éducation nationale et de ses élèves !

Une suggestion : réserver quelques remplacements en zone sensible aux « plumitifs budgétaires », manière de leur faire comprendre ce qu'est un « **Équivalent Temps Plein travaillé** » dans ces conditions, et ce que deviennent les « performances du système éducatif » avec 14 280 postes en moins.

Nous vous enverrons la semaine prochaine **un modèle de lettre à adresser aux élus nationaux et locaux** pour leur demander de prendre leurs responsabilités.

Marc GENIEZ

*LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances

Élections professionnelles d'octobre 2011 :

Entre dysfonctionnements et déni de pluralisme

Nous avons constaté de graves dysfonctionnements dans l'organisation des élections professionnelles par voie électronique.



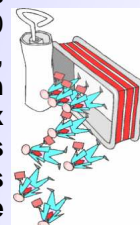
Nous les avons dénoncés en conférence de presse et par le communiqué que vous trouverez en page 3.

Grève du 27 septembre 2011 : une réussite



La grève du mardi 27 septembre qui réunissait à la fois, fait rarissime, les enseignants du public et du privé a été **un succès**, quoi qu'en dise le ministère.

Pour les composantes de l'UER, les revendications portaient non seulement sur **les suppressions massives de postes** prévues au budget 2012 (soit 80 000 postes supprimés de 2007 à 2012), mais également sur **le non remplacement des aides aux directeurs d'écoles, la réforme des lycées, le statut des enseignants et, d'une manière plus générale, le démantèlement organisé de l'école de la République.**



Dans le premier degré, 55% des enseignants étaient en grève.

Dans le secondaire, on comptait plus de 50% de grévistes en collège, et un peu moins de 50% en lycées.

Pour le ministre de l'Éducation, qui « assume » ces suppressions, c'est en « personnalisant » le parcours des élèves que l'on parviendra à réduire les inégalités.

Il est facile d'assumer quand ce sont les autres qui en paient les conséquences!

Assume-t-il aussi la contradiction et l'impossibilité qu'il y a à faire du travail plus individualisé avec davantage d'élèves?

Le président de la République a, lui, répondu à la colère des enseignants en disant : « Les fonctionnaires ont un travail difficile mais ont un statut qui les protège » !



Cela n'empêche pas l'aggravation des conditions de travail, de la pénibilité du métier et donc une moins grande disponibilité pour les élèves.

Suppression des aides administratives aux directeurs d'écoles



La suppression en catimini des aides administratives aux directeurs est un énième camouflet que reçoit le métier de directeur d'école, sinistré par des années de mépris.

Sans doute fort de la conviction que la profession ne saura pas se défendre après l'abandon de la grève administrative orchestrée par un syndicat majoritaire, l'administration rogne le peu de moyens à l'heure d'une crise sans précédent du métier de directeur.

Sous l'égide de l'Union pour l'École Républicaine, le SNEP-FAEN dit NON et appelle les directeurs d'écoles à lancer un coup de semonce à la hiérarchie en appliquant strictement le décret sur les heures d'aide personnalisée.

Il est clairement exprimé dans la circulaire d'application de ce décret (circulaire n°2008-105 du 6 août 2008) que, pour organiser cette aide, les directeurs ont le droit de demander un allègement de service pris sur les 60 heures d'aide personnalisée.



Le SNEP-FAEN, au sein de l'Union pour l'École Républicaine, encourage donc les directeurs à prendre appui sur cette circulaire pour établir l'organisation de l'aide personnalisée et notamment réserver les heures libérées après

l'organisation de l'aide personnalisée à leur formation et leur travail administratif.

En aucun cas il ne faut laisser penser que les directeurs d'écoles sont résignés à avaler toutes les couleuvres pendant cette rentrée aux couleurs du chaos.

Directeurs, ne vous laissez pas faire! Vous avez des droits.

Ensemble, stoppons l'alourdissement des tâches qui nous sont confiées et récupérons les aides qui nous sont retirées!

Élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011

Avant de voter



- Votre chef d'établissement vous a remis la « notice de vote » comportant votre « identifiant » et votre NUMEN.

Si vous n'avez pas ou si vous avez perdu votre identifiant, vous pouvez, par un formulaire en ligne, en obtenir un nouveau jusqu'au mercredi 12 octobre 2011, veille des élections, à 8 heures. Il vous sera adressé par courriel.

- Vous demandez votre mot de passe :



1- Préparez les documents comportant les 3 codes qui vous sont nécessaires pour effectuer votre demande :

- ◇ identifiant (sur la notice de vote),
- ◇ NUMEN (sur la notice de vote),
- ◇ 6ème et 7ème caractères de votre numéro de sécurité sociale en partant de la gauche.

2- Connectez-vous sur le site du ministère :

<http://www.education.gouv.fr>

Cliquez dans le paragraphe « Zoom sur » sur « Élections professionnelles 2011 : vote électronique sur Internet ».

Vous arrivez directement sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html>

- ◇ Cliquez sur : « Obtenir mon mot de passe ».
- ◇ Saisissez votre identifiant de vote puis votre NUMEN.
- ◇ Saisissez les 6ème et 7ème caractères de votre numéro de sécurité sociale.
- ◇ Choisissez une adresse électronique sur laquelle vous voulez recevoir votre mot de passe.

Vous pouvez opter pour votre adresse professionnelle ou personnelle.